

CONDITIONS DEFINITIVES MODIFIEES POUR LES BONS D'OPTION SUR ACTION

EN DATE DU 18 MARS 2013

**Cette version annule et remplace les Conditions Définitives en date du 10 janvier 2012
pour modifier le paragraphe Radiation**

Pour plus de détails, se reporter à l'annexe figurant en dernière page

Bons d'Option émis par

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
(en qualité d'Emetteur)**

En ce qui concerne les Termes et Conditions :

Les modalités applicables aux Bons d'Option figurent dans le Prospectus de Base (visa de l'Autorité des marchés financiers ("AMF") n° 10-248 du 13 juillet 2010) et les Suppléments (visa AMF n° 10-289 du 13 août 2010, n° 10-389 du 8 novembre 2010).

Les Conditions Définitives, le Prospectus de Base et les Suppléments sont disponibles sur le site internet de l'AMF <http://www.amf-france.org> et sur le site internet <http://www.sgbourse.fr>, ou tout autre site qui viendrait à lui succéder.

En ce qui concerne les informations financières relatives à l'Emetteur :

Le Document de Référence déposé auprès de l'AMF le 4 mars 2011 sous le n° D.11-0096,

La première actualisation du Document de Référence déposée auprès de l'AMF le 6 mai 2011 sous le n° D.11-0096-A01,

La deuxième actualisation du Document de Référence déposée auprès de l'AMF le 4 août 2011 sous le n° D.11-0096-A02,

La troisième actualisation du Document de Référence déposée auprès de l'AMF le 9 novembre 2011 sous le n° D.11-0096-A03.

L'attention des acheteurs potentiels est attirée sur le fait que :

- ils doivent lire ces Conditions Définitives en liaison avec le Prospectus de Base et les Suppléments,
- de par leur nature, les Bons d'Option sont susceptibles de connaître des variations de valeur considérables pouvant aboutir, dans certains cas, à la perte de la totalité du prix d'achat des Bons d'Option. Il est recommandé aux acheteurs potentiels de ne prendre leur décision qu'après avoir soigneusement examiné, avec leurs conseillers, si l'investissement envisagé correspond bien à leurs besoins et à leurs moyens.
- seule la version française du Prospectus de Base et des Suppléments a reçu un visa de l'AMF. La traduction anglaise est pour information uniquement.

LES BONS D'OPTION N'ONT PAS ÉTÉ ET NE SERONT PAS ENREGISTRÉS EN VERTU DU *UNITED STATES SECURITIES ACT 1933*, TEL QU'AMENDÉ, ET LA NÉGOCIATION DES BONS D'OPTION N'A PAS ÉTÉ APPROUVÉE PAR LA *UNITED STATES COMMODITY FUTURES TRADING COMMISSION* EN VERTU DU *UNITED STATES COMMODITY EXCHANGE ACT*. NI LES BONS D'OPTION, NI AUCUN DROIT SUR CEUX-CI, NE POURRONT À AUCUN MOMENT ÊTRE OFFERTS, VENDUS, REVENDUS, NÉGOCIÉS OU LIVRÉS, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS NI À DES RESSORTISSANTS DES ETATS-UNIS OU POUR LEUR COMPTE OU À LEUR PROFIT. SUR LA DESCRIPTION DES RESTRICTIONS EN MATIÈRE D'OFFRE ET DE VENTE DES BONS D'OPTION, VOIR LE CHAPITRE « ACHAT ET RESTRICTIONS DE VENTE » DU PROSPECTUS DE BASE.

Emetteur Société Générale
Date d'émission 12 janvier 2012
Preneur Ferme SG Option Europe
Agent Financier Société Générale – Tours Société Générale – 92987 Paris La Défense Cedex
Agent de Calcul Société Générale – Tours Société Générale – 92987 Paris La Défense Cedex
Cotation Euronext Paris

Action Société Générale (code ISIN FR0000130809)

- Marché de Cotation : Euronext Paris
 - Taux de Conversion : Non applicable

Tranche	Nombre de Bons	Nature du Bon	Prix d'Exercice	Date de Maturité	Lot de Bons d'Option	Prix d'émission
B	2.000.000	achat	EUR 50,00	21-mars-14	10 Bons	EUR 0,02

Tranche	code ISIN	code mnémonique
B	FR0010974972	5713S

Forme des Bons d'Option Les Bons d'Option sont émis au porteur.
 La propriété des Bons d'Option sera établie par une inscription en compte, conformément à l'article L 211-4 du Code monétaire et financier.

Devise de Règlement EUR

Modalités de règlement Paiement en numéraire

Type de Bons d'Option Européen avec exercice automatique à la Date de Maturité

Organisme(s) de Compensation Euroclear France (Paris), Euroclear Bank (Bruxelles), Clearstream Banking (Luxembourg)

Modalités d'assimilation Les Bons d'Option sont assimilables aux Bons d'Option émis le 6 décembre 2010 et le 16 septembre 2011 (code ISIN FR0010974972). L'assimilation s'effectuera à la date de cotation des Bons d'Option, objet des présentes Conditions Définitives.

Nombre minimum de Bons d'Option négociables Un Bon d'Option (ou, au-delà de ce minimum, négociation par multiple entier de un Bon d'Option)

Nombre minimum de Bons d'Option exerçables (sauf pour l'exercice automatique à la Date de Maturité) Non applicable

Radiation La radiation interviendra à l'ouverture du marché à la Date de Maturité des Bons d'Option, sous réserve de toute modification de ce délai par les autorités de marché compétentes, modification pour laquelle la responsabilité de l'Emetteur ne pourra en aucun cas être engagée.

Site internet de l'Emetteur www.sgbourse.fr

Animation du marché Transactions en continu

Contact investisseurs Société Générale N° Azur 0810 30 20 20

English free translation for information purposes only

MODIFIED FINAL TERMS FOR WARRANTS ON SHARE

DATED 18 MARCH 2013

This version cancel and replace the Final Terms dated 10 JANUARY 2012 to correct the paragraph Delisting.

For more details refer to annex appearing on the last page.

Warrants issued by
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
(as Issuer)

In respect of the Terms and Conditions:

The provisions applicable to the Warrants appear in the Base Prospectus (*visa* from the *Autorité des marchés financiers* ("AMF") n° 10-248 dated 13 July 2010) and the Supplements (*visa* AMF n° 10-289 dated 13 August 2010, n° 10-389 dated 8 november 2010).

The Final Terms, the Base Prospectus and the Supplements are available on the website of the AMF <http://www.amf-france.org> and on the website <http://www.sgbourse.fr>, or any other successor website.

In respect of the financial information relating to the Issuer:

The Registration Document filed with the AMF on 4 March 2011 under n° D.11-0096,

The first update to the Registration Document filed with the AMF on 6 May 2011 under n° D.11-0096-A01,

The second update to the Registration Document filed with the AMF on 4 August 2011 under n° D.11-0096-A02,

The third update to the Registration Document filed with the AMF on 9 November 2011 under n° D.11-0096-A03.

The attention of prospective purchasers is drawn to the fact that:

- they should read this Final Terms in conjunction with the Base Prospectus and the Supplements,
- due to their nature, Warrants may be subject to considerable fluctuations in value, which may, in certain circumstances, result in a total loss of the purchase price of the Warrants. Prospective purchasers are advised to make their decision only after having carefully considered, with their advisers, whether the planned investment is appropriate to their requirements and resources,
- solely the French version of the Base Prospectus and the Supplements has received a *visa* from the AMF. The English translation is for information purposes only.

THE WARRANTS HAVE NOT BEEN AND WILL NOT BE REGISTERED UNDER THE U.S. SECURITIES ACT OF 1933, AS AMENDED, AND TRADING IN THE WARRANTS HAS NOT BEEN APPROVED BY THE UNITED STATES COMMODITY FUTURES TRADING COMMISSION UNDER THE UNITED STATES COMMODITY EXCHANGE ACT. WARRANTS, OR INTERESTS THEREIN, MAY NOT AT ANY TIME BE OFFERED, SOLD, RESOLD OR DELIVERED, DIRECTLY OR INDIRECTLY, IN THE UNITED STATES OR TO, OR FOR THE ACCOUNT OR BENEFIT OF, A U.S. PERSON. FOR A DESCRIPTION OF THE RESTRICTIONS ON OFFERS AND SALES OF THE WARRANTS, SEE THE SECTION "PURCHASE AND SELLING RESTRICTIONS" IN THE BASE PROSPECTUS.

Issuer	Société Générale
Issue date	12 January 2012
Manager	SG Option Europe
Warrant Agent	Société Générale – Tours Société Générale – 92987 Paris La Défense Cedex
Calculation Agent	Société Générale – Tours Société Générale – 92987 Paris La Défense Cedex
Listing	Euronext Paris

Share of Société Générale (ISIN code FR0000130809)

- Quotation Market	: Euronext Paris
- Conversion Rate	: Not applicable

Tranche	Number of Warrants	Type of Warrant	Exercise Price	Expiration Date	Set of Warrants	Issue price
B	2,000,000	Call	EUR 50.00	21-Mar-14	10 Warrants	EUR 0.02

Tranche	ISIN code	mnemonic code
B	FR0010974972	5713S

Form of the Warrants	The Warrants are in bearer form. The Warrants' ownership will be denoted by a registration in an account, in accordance with article L 211-4 of the French <i>Code monétaire et financier</i> .
Settlement Currency	EUR
Settlement provisions	Payment in cash
Type of Warrants	European with automatic exercise on the Expiration Date
Clearance Institution(s)	Euroclear France (Paris), Euroclear Bank (Brussels), Clearstream Banking (Luxembourg)
Provisions for fungibility	The Warrants are assimilated to the Warrants issued on 6 December 2010 and on 16 September 2011 (ISIN code FR0010974972). The assimilation will be made on the listing date of the Warrants, object of these Final Terms
Minimum number of Warrants for trading	One Warrant (or, above this minimum, trading by integral multiple of one Warrant)
Minimum number of Warrants exercisable (except for the automatic exercise on the Expiration Date)	Not applicable
Delisting	The delisting will take place at opening of the market on the Expiration Date of the Warrants, subject to any amendments to this timetable by the competent market regulators. The Issuer may in no case be held liable for such an amendment.
Issuer's website	www.sgbourse.fr
Market making	Trading in continuous
Investors' contact	Société Générale N° Azur 0810 30 20 20

ANNEXE

Le paragraphe ci-dessous est supprimé :

Radiation : A l'ouverture du sixième jour de bourse à Paris précédant la Date de Maturité (inclusive).

et est remplacé par :

Radiation : La radiation interviendra à l'ouverture du marché à la Date de Maturité des Bons d'Option, sous réserve de toute modification de ce délai par les autorités de marché compétentes, modification pour laquelle la responsabilité de l'Emetteur ne pourra en aucun cas être engagée.

Les Conditions Définitives telles que mises à jour sont publiées sur le site internet de l'AMF <http://www.amf-france.org> et sur le site internet <http://www.sgbourse.fr>.

ANNEX

The following paragraph is cancelled :

Delisting : At opening of the sixth trading day in Paris preceding the Expiration Date (inclusive).

and is replaced by :

Delisting : The delisting will take place at opening of the market on the Expiration Date of the Warrants, subject to any amendments to this timetable by the competent market regulators. The Issuer may in no case be held liable for such an amendment.

The updated Final Terms are published on the website of the AMF <http://www.amf-france.org> and on the website <http://www.sgbourse.fr>.